



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

ORDRE DU JOUR

Réunion des 19-21 juin 1996

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

ORDRE DU JOUR

19-21 juin 1996

- | | | |
|-----------|--|--------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/A(96)4 |
| 2. | Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 18-19 avril 1996 | DAFFE/MAI/M(96)3 |
| 3. | Questions soulevées par les rapports des Groupes de rédaction n°1 et N°2 | |
| | -- Rapports consolidés des groupes de rédaction n°1 et n°2 | DAFFE/MAI(96)16 |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(96)17 |
| 4. | Rapport du Groupe d'experts n°2 sur les questions fiscales | DAFFE/MAI/EG2(96)8 |
| 5. | Questions concernant l'extraterritorialité | |
| | a. Obligations contradictoires | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(96)18 |
| | -- Contributions des pays Membres | |
| | b. Boycottage des investissements secondaires | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(96)19 |
| | -- Contributions des pays Membres | |
| 6. | Portée du mécanisme de règlement des différends (avant/après établissement) | |
| | -- Note du Président | DAFFE/MAI(96)20 |
| | -- Contributions des pays Membres | |

7. Rapport du CIME/CMIT sur l'inventaire analytique des mesures affectant l'investissement

DAFFE/MAI(96)15/REV1

8. Prochaines étapes/autres questions

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR

POINT 3 Questions soulevées par les rapports des Groupes de rédaction n°1 et n°2

Les délégués sont invités à examiner le document et la note du Président. Le document DAFPE/MAI(96)16 regroupe le texte des articles et des commentaires qui figurent dans les rapports des groupes de rédaction n°1 et n°2 concernant la définition de l'investisseur et de l'investissement, le traitement national et le régime de la nation la plus favorisée, la transparence, la protection de l'investissement, les exceptions générales, le statu quo, le démantèlement et l'établissement des réserves spécifiques par pays. Dans sa note, le Président recense les questions qui, à son avis, sont à même d'être examinées par le Groupe de négociation. Il souhaite obtenir des directives du Groupe en ce qui concerne la façon de résoudre certaines de ces questions ou leur éventuel approfondissement par des groupes de rédaction ou des groupes d'experts, en particulier le nouveau Groupe de rédaction n°3, qui doit se réunir les 24-26 juin 1996.

POINT 4 Rapport du Groupe d'experts n°2 sur les questions fiscales

Conformément à son mandat, le Groupe d'experts sur le traitement des mesures fiscales dans l'AMI fera rapport au Groupe de négociation sur les résultats de son examen des questions fiscales soulevées par les groupes de rédaction n°1 et n°2 et par le Groupe d'experts sur le règlement des différends. Le Groupe de négociation est invité à examiner ce rapport, y compris la recommandation formulée par le Groupe d'experts n°2 en vue de la prorogation de son mandat.

POINT 5 Questions concernant les mesures extraterritoriales

a) Obligations contradictoires

Le Groupe de négociation examinera cette question des obligations contradictoires à partir d'une note du Président, d'une contribution d'une délégation et d'autres contributions écrites éventuelles des pays Membres.

b) Boycottage d'investissements secondaires

Une note du Président sera consacrée aux questions que pose le boycottage d'investissements secondaires. Une contribution d'une délégation, proposant un projet d'article à ce sujet, est également à l'examen, ainsi que toutes autres contributions que pourront faire les pays Membres.

POINT 6 Portée du mécanisme de règlement des différends (avant/après établissement)

L'examen se fera sur la base d'une note du Président portant sur l'application des éléments envisageables d'un mécanisme de règlement des différends aux obligations prévues par l'Accord, au stade antérieur à l'établissement et au stade postérieur, et à partir des contributions que les pays Membres pourront faire à ce sujet.

POINT 7 Rapport du CIME/CMIT sur l'inventaire analytique des mesures affectant l'investissement

Le CIME et le CMIT ayant souhaité compléter les informations relatives à l'inventaire des mesures affectant l'investissement, le Groupe de négociation réexaminera ce document à la lumière des informations complémentaires. Le Groupe examinera de quelle façon il y aurait lieu de poursuivre les travaux analytiques.

POINT 8 Prochaines étapes et autres questions

A la lumière des débats, le Groupe de négociation est invité à examiner les ordres du jour des réunions de septembre et d'octobre et l'éventuelle saisine de groupes d'experts ou de rédaction.

Un ordre du jour pour la réunion de septembre et un calendrier pour les réunions futures ont été convenus lors de la réunion d'avril.